



Bulletin de la Fédération  
des  
Associations de Défense de l'Habitat Fluvial

Décembre 2010

# L'escargot qui flotte

Ceux qui ont pu assister à la conférence lors de la 6<sup>ème</sup> Journée de l'Habitat Fluvial ont remarqué un réel changement d'attitude à notre égard, du moins dans la forme, de la part de la direction nationale de VNF.

Tout d'abord, la présence conjointe à la tribune de la conférence du directeur général M. Papinutti et du directeur interrégional M. Maillard, nommés tous les deux récemment, constitue déjà un événement qui témoigne d'un intérêt nouveau pour l'habitat fluvial, et qui conforte la crédibilité que notre fédération a acquise, d'année en année, auprès de nos gestionnaires.

Mais ce qui semble le plus important c'est le discours, dans lequel nous avons cru déceler une volonté de trouver enfin des réponses à des questions en suspens, qui se posent depuis très longtemps.

Il ne s'agit pas d'être angélique, mais cette nouvelle attitude pourrait bien débloquer des processus déjà en cours, comme les négociations sur la rédaction des COT ou la gestion de la liste d'attente, qui piétinaient jusqu'à maintenant parce que la direction de Béthune n'avait pas encore donné son aval.

En effet, si Mr Papinutti insiste sur l'importance du respect des règles d'occupation du Domaine Public Fluvial, principe que nous défendons nous aussi, il souhaite mettre fin avec pragmatisme à des blocages administratifs qui n'ont d'intérêt que d'alimenter des controverses sans fin et de multiplier des réunions qui, sur certains points, nous laissent régulièrement sur notre faim.

Dans ce contexte, il nous semble urgent de saisir cette opportunité.

C'est pourquoi, nous avons adressé un courrier à Mr Papinutti, qui reprend les objectifs à réaliser que nous nous sommes fixés pour l'année 2011, dans des délais que nous espérons désormais les plus courts possible.

Pour vous tenir informés, nous publions ce courrier, dans ce numéro, en marge des articles reprenant les actions en cours.

....A suivre

## Dans ce numéro :

Edito	p 1
La journée de l'habitat fluvial	p 2
La conférence sur les COT	p 2
La table ronde sur les expertises	p 2
Les actualités de l'habitat fluvial	p 3
Les titres de navigation	p 3
L'indice de l'indexation des COT	p 3
La recherche de nouvelles places	p 4
Sécurité et équipement des zones	p 4
Lettre à M Papinutti	p 5
Les exposants de la JHF	p 6

## Rappel de cotisations

Nombre d'entre vous ne sont pas à jour de leur cotisation 2010.

**A ce jour, de nombreuses cotisations manquent à l'appel par rapport aux années précédentes.**

Cette cotisation est de **20 Euros** pour l'année.

**Merci de vous mettre à jour le plus rapidement possible en adressant votre chèque à :**

Damien Bressy

Bateau Lagaffe

Les Marines, rue Waldeck Rousseau

91100 - Corbeil Essonnes

**Siège social : ADHF-F – Port des Champs Elysées – 75008 – Paris**

### Un bilan positif

La sixième Journée de l'Habitat Fluvial a eu lieu le 3 Octobre sur le Bassin de la Villette à Paris et a été particulièrement réussie.

Et pourtant, que de sujets d'angoisses les dernières semaines et les derniers jours qui ont précédé cet événement :

- Les travaux sur le quai de Seine, annoncés cet été, nous ont contraints à réduire notre espace et revoir notre installation, placer les stands des associations amies sous le barnum et trouver en dernière minute un espace pour la conférence.

- Les difficultés à faire monter, par le canal Saint Martin, les 30 bateaux participants, d'autant plus qu'une grève des éclusiers s'est déclenchée le samedi. Mais cela ne nous a pas découragés.

Il faut dire qu'à chacune de ces journées, un grand nombre d'adhérents prêtaient main forte aux membres du bureau de l'ADHF.

Et, cette année, il faut saluer l'équipe de préparation de cette journée, et en

particulier, Brigitte Mairesse et Claudie Lemoine qui ont travaillé depuis 6 mois pour rechercher les exposants professionnels.

Un « coup de chapeau » aussi à tous les « cuisiniers » qui ont préparé les plats sur les bateaux et à ceux qui les ont vendus sur l'espace « buvette restauration » le dimanche midi.

Un grand merci aussi à ceux qui ont monté et démonté les stands le samedi et le lundi.

Nous remercions encore une fois la Mairie de Paris qui a autorisé cet événement à la Villette et l'Administration des Canaux de Paris qui nous a proposé la gratuité pour la montée et le stationnement des bateaux.

Un rapide bilan, fait entre organisateurs fait apparaître :

Les points négatifs :

- la salle trop petite pour la conférence (la prochaine fois, nous la ferons sous le barnum)

- l'espace « vide tabernacles » trop réduit.

Un bilan positif :

- l'ensemble des professionnels exposants semble satisfait, ainsi que les représentants des autres associations d'usagers du fleuve.
- Tous ceux qui ont donné un coup de main, d'une manière ou d'une autre, sont prêts à recommencer.
- Des habitants du quartier sont venus nous dire leur joie de « revoir » autant de péniches sur le bassin de la Villette.
- Enfin, le soleil était de la partie...cette année encore.

Voilà notre première impression. C'est à vous, qui avez participé, de nous faire remonter vos réflexions, pour mieux préparer la prochaine JHF, la septième, qui aura sans doute lieu au même endroit.....

### La Conférence

Elle a eu lieu, de 11h30 à 13h15 sur la Péniche « Opéra » mise gracieusement à notre disposition par Mireille et Daniel

La salle étant petite, beaucoup de personnes n'ont pas pu y assister et nous en sommes désolés.

Le thème était la Convention d'Occupation Temporaire (COT), question qui a fait l'objet de plusieurs réunions de travail entre les représentants de l'ADHF-F et VNF, cette année, et qui seront reprises en 2011.

Mr Papinutti, nouveau directeur général de VNF et Mr Maillard, directeur régional d'Ile de France, étaient à la tribune et ont répondu aux questions des usagers présents.

Les questions ont surtout porté sur :

- Le renouvellement des COT, la non tacite reconduction et ses conséquences.
- Les nouvelles places à créer, les aménagements à réaliser et les financements possibles.

- Les redevances et le manque de factures.
- Les différences de gestion d'un lieu à l'autre.

Mr Papinutti a surtout insisté sur :

- L'égalité d'accès au Domaine Public Fluvial (DPF) et le problème de la vente des bateaux avec ou sans COT.
- Sa volonté de remettre de l'ordre dans les services et de trouver des règles de gestion communes à toutes les régions.
- Sa volonté de transparence dans la gestion de VNF, à

tous les niveaux (liste d'attente, facturation, gestion du stationnement...etc.).

La salle a remercié Mr Papinutti de s'être déplacé pour cette Journée de l'Habitat Fluvial.

Vous pourrez lire le compte rendu de cette conférence sur notre site, et éventuellement nous faire remonter vos observations.

### La table ronde sur les expertises

C'est désormais de tradition de clôturer la Journée de l'Habitat Fluvial par une table ronde dont l'objet est un débat entre les habitants du fleuve et d'autres acteurs de la voie d'eau.

Lors de la 5<sup>ème</sup> JHF en 2008, cette table ronde, qui avait pour thème les relations entre bateliers professionnels et bateaux logements, avait permis des discussions très intéressantes.

Cette année, nous avons prévu un échange avec des experts fluviaux dans le but d'apporter des éléments de réponse

aux interrogations que beaucoup d'entre nous se posent encore au sujet de la nouvelle réglementation.

Malheureusement, les experts que nous avons contactés ont décliné l'invitation, car n'étant pas en accord avec le Service Instructeur (ex commission de surveillance) sur l'interprétation de certains points du règlement, ils n'ont pas souhaité faire état publiquement de leurs divergences.

Cette position que nous respectons, a évidemment bousculé quelque peu notre

organisation, mais nous avons malgré tout décidé de maintenir cette table ronde en conservant le même thème.

Le bureau de l'ADHF-F a donc essayé de répondre au mieux aux questions encore nombreuses des usagers sur les textes en vigueur et sur les procédures d'obtention ou de renouvellement des titres de navigation.

Les habitants du fleuve, compréhensifs, ont quand même tenu à nous exprimer leur satisfaction.

## Les dernières actualités de l'habitat fluvial

Vous le savez, les membres du bureau sont bénévoles et passent beaucoup de leur temps en réunions et RDV pour faire avancer les dossiers en cours. C'est une des raisons qui font que les expéditions de « l'Escargot qui Flotte » ne sont pas très fréquentes.

Nous vous engageons à consulter régulièrement notre site (et en particulier l'ADHF-F au jour le jour) pour vous tenir informés. N'hésitez pas également à poser vos questions personnelles auxquelles nous nous efforçons de répondre.

Nous espérons avoir du nouveau concernant les actions en cours, début 2011 et prévoir un prochain CA qui dictera des positions à prendre D'ici là, discutez de toutes ces questions et faites nous remonter vos suggestions.

Voici quelques informations sur nos dernières démarches

Bonne fêtes à tous et ... à l'année prochaine.

### Titre de navigation pour les établissements flottants

Les Etablissement flottants sont: les constructions flottantes qui ne sont normalement pas destinées à être déplacées telles que tronçons de bateaux ou anciennes barges aménagées. Ils représentent une bonne partie de l'habitat fluvial. Les bateaux non motorisés ne font, à priori pas partie de cette catégorie, mais nous souhaiterions qu'une même réglementation leur soit appliquée.

Lors du dernier Conseil d'Administration de l'ADHF.F certains d'entre vous nous avaient alertés sur le relèvement du niveau technique (présence d'ancres dont le poids doit être gravé dessus...) pour

les établissements flottants de la part des services instructeurs qui délivrent les titres de navigation. Nous nous sommes donc renseignés auprès du ministère afin de connaître sur quel texte réglementaire s'appuyaient ces demandes. Il nous a été répondu que pour le moment il n'existait pas de texte qui traitait particulièrement des établissements flottants à usage d'habitation. Un texte qui traite de l'ensemble des établissements flottants est en cours d'élaboration au ministère et devrait voir le jour dans le courant de l'année 2011. Le ministère considère donc que les services instructeurs sont pour le moment dans l'obligation de réaliser

les visites à flot en s'appuyant sur la réglementation des bateaux motorisés de plaisance de plus de 20 mètres. De ce fait certains articles ne sont pas applicables en l'état notamment les articles qui concernent la salle des machines.

Cependant les services instructeurs demandent aux experts une attestation de conformité mentionnant l'arrêté du 19 janvier 2009. Certains experts, assez justement, considèrent qu'il n'est pas possible de produire une telle attestation car elle les engage sur des points qui ne peuvent pas être conformes étant donné qu'ils ne sont pas vérifiables

### L'indice de l'indexation des COT

Comme vous le savez, un de nos combats de l'année dernière a été de remettre en cause la très forte augmentation des nos redevances sur 3 ans, conséquence directe de la forte variation de l'indice de référence utilisé (Indice du Coût de la Construction).

Suite à notre action, nous avons obtenu un plafonnement de nos redevances sur l'année 2009, mais nous n'avons pas eu de réponse quant au remplacement de l'ICC par l'IRL (Indice Régulé des Loyers) dont l'application est plus en adéquation avec notre usage.

Le CA de l'ADHF-F a donc décidé fin 2009 de lancer une procédure pour obtenir un arbitrage du tribunal sur le bien fondé de notre demande, mais par un artifice de forme de la direction de VNF, la procédure a été annulée, et nous devons désormais choisir entre, abandonner ou relancer la requête en la reformulant différemment.

Sans préjuger de la décision que pourra prendre le CA, nous avons en attendant décidé de reposer la question officiellement à la nouvelle direction de VNF, comme vous pourrez le lire, sur le courrier que nous avons adressé à M. Papinutti, suite à sa venue lors de notre 6<sup>ème</sup> JHF.

## Nouveaux emplacements en Ile de France, où en sommes-nous ?

Ceux qui ont pu assister à la conférence l'ont entendu : Mr Papinutti a compris que la demande d'emplacements était très forte, surtout en Ile de France, et que VNF « doit être proactif » pour trouver de nouvelles places.

Ces nouveaux emplacements potentiels existent sur le papier, car, suite à la loi sur l'eau (janvier 2007), un grand linéaire de berges a été autorisé en stationnement prolongé par les maires.

Nous avons obtenu, cette année seulement, que soient organisées, avec le Pôle « bateaux logements », des réunions où ont été analysées les réponses des maires (voir article, bulletin de juillet 2010).

Le travail avec les subdivisions, commencé avant les vacances, devrait maintenant reprendre rapidement. En effet, lors de la réunion que nous avons eue avec le pôle

« bateaux logements » le 17 novembre dernier, M. Denet (qui prend la place de M. Vallée actuellement en disponibilité) nous a promis d'organiser, sans attendre, de nouveaux rendez-vous avec les subdivisionnaires. Il nous a également annoncé à cette occasion que dans un premier temps VNF pourrait libérer des places disponibles sans demander des amarrages sécurisés type crue de 1910, ce qui jusqu'à présent bloquait les décisions.

Ce déblocage devrait relancer plus activement le fonctionnement de la liste d'attente, ce qui va rendre encore plus nécessaire notre demande répétée de transparence. A cette question, M. Denet nous a proposé de mettre en place une commission d'attribution des places à laquelle participeraient des représentants d'usagers (ADHF-F ?), et nous a promis que la mise en ligne de cette liste serait bientôt effective.

## La Sécurité et les équipements des zones de stationnement

On l'a bien compris, la Sécurité est la préoccupation première des Services de la Navigation et des Gestionnaires du DPF.

Concernant l'état des bateaux, c'est aux Services Instructeurs de mettre en place les procédures d'obtention des titres de Navigation. Il existe encore de nombreux points de divergence entre experts et commission de visite et beaucoup reste à faire, en particulier concernant les établissements flottants.

Concernant l'amarrage des bateaux, les Services de la Navigation exigent des systèmes et des équipements qui mettent à l'abri les bateaux stationnaires quelque soit la force des crues, la référence étant en particulier sur la Seine la « crue de 1910 ».

A ce sujet, une étude a été commanditée par VNF concernant l'équipement des zones bateaux logements, sur laquelle l'ADHF-F a fait un certain nombre de contre

propositions pour éviter des solutions trop lourdes et trop coûteuses, et pour empêcher l'installation de ducs d'albe « géants » dont nous doutons que la mise en place obtienne l'adhésion des maires, étant donné l'effet produit dans le paysage...

Mais cette question concerne, en fait, l'ensemble des bateaux logements, et pas seulement ceux qui attendent une place, car en prévision de la « crue du siècle », les Services de la Navigation imposeront à terme, à chaque renouvellement de COT probablement, de revoir les amarrages. A nous de rester très vigilants pour que ces investissements, qui vont se rajouter au reste, ne soient pas insurmontables pour l'usager.

Par ailleurs, sans attendre cette fameuse crue, la circulation de bateaux de plus en plus gros qui provoquent des ruptures d'amarres, d'écoires et de pieux, ont contraint

nombre d'entre nous à faire installer de nouveaux équipements. Les subdivisions les autorisent à condition qu'une note de calcul préliminaire soit réalisée par un bureau d'études.

Nous nous demandons donc s'il ne serait pas opportun que l'ADHF-F fasse réaliser une étude sérieuse englobant un maximum de cas qui pourrait être une base de référence pour chacun d'entre nous et pour les discussions concernant les futurs aménagements des nouvelles zones. Il n'est pas improbable que nous nous heurtions aux différents bureaux d'études sollicités actuellement (car on peut supposer qu'il y a là un marché non négligeable), mais cela ne peut que nous être utile.

Nous demandons donc aux adhérents qui ont des informations sur ce sujet de nous les faire remonter rapidement et à ceux qui se proposent de travailler cette question de nous le faire savoir.

## Lettre à M Papinutti du 17 novembre 2010

Monsieur le Directeur

Je tenais à vous remercier personnellement, et au nom du bureau pour votre présence lors de notre 6<sup>ème</sup> Journée de l'Habitat Fluvial, pour la qualité de vos interventions lors de la conférence, et pour votre disponibilité ensuite sur le site et auprès de tous nos adhérents qui n'ont pas manqué de nous en faire part.

Nous sommes heureux de constater le regain d'intérêt de la direction de VNF pour la gestion de l'habitat fluvial qui confirme un changement d'attitude que nous avons déjà pressenti lors des différentes réunions que nous avons eues cette année avec Mme Baruet.

En tant que fédération nationale (même si la majorité des bateaux se trouve en Ile de France), nos relations avec le siège de VNF sont fondamentales, car nous attachons beaucoup d'importance à l'établissement de règles communes sur l'ensemble du territoire.

Toutefois nos rapports avec les directions interrégionales, le pôle bateau logement, voire les communes restent indispensables, car selon les spécificités locales les réponses à apporter sont souvent différentes.

Il existe en revanche un certain nombre de problèmes généraux sur lesquels le siège demeure le seul à être en mesure de trancher.

Parmi ceux-ci :

### 1/ la rédaction des nouvelles COT

Comme vous le savez, nous avons entamé une série de réunions avec Mme Baruet sur la rédaction de la nouvelle COT dont nous contestons certains articles. Pour aboutir, il semblerait que plusieurs points doivent désormais faire l'objet de votre arbitrage.

Nous comptons donc sur vous pour y porter toute votre attention car il nous paraît important que ce «contrat» entre l'administration et les usagers soit accepté le plus largement possible dans le respect des deux parties.

### 2/ la non tacite reconduction

Ce sujet qui se rapporte au paragraphe précédent, nous inquiète tout particulièrement, car même si à

première vue, l'annonce de la suppression de la tacite reconduction semblait sans conséquence (hormis une complication administrative inutile), nous nous sommes aperçu qu'elle avait une répercussion difficilement acceptable sur la propriété des investissements quand ils sont réalisés par le propriétaire du bateau. En effet, le transfert de propriété au bout de 5 ans et au profit du domaine public de ces équipements, rendus de plus en plus coûteux par les règles de sécurité demandées par le gestionnaire, constitue pour nous un point de blocage qu'il faudrait éclaircir au plus vite.

De plus nous sommes inquiets de l'incertitude qui planera sur la reconduction de la COT et sur les termes de celle-ci qui pourront être changés individuellement selon la volonté du gestionnaire.

### 3/ la politique de VNF

Vous avez évoqué lors de la conférence le désir d'une politique plus volontaire et plus cohérente au sujet du développement et de l'équipement des zones de stationnement prolongé. Nous souhaitons qu'une réflexion globale puisse être engagée sur l'ensemble du territoire, et qu'elle se fasse en concertation avec les associations d'usagers et en particulier avec l'ADHF-F. Nous sommes à votre disposition pour participer à tout groupe de travail sur ce sujet.

### 4/ le transfert de gestion entre VNF et PAP

Il semble que ce transfert dont il est question depuis longtemps soit imminent. De ce fait, VNF deviendrait notre interlocuteur privilégié et quasi unique renforçant ainsi l'importance de nos relations avec Béthune. Pour cette raison, nous reformulons notre demande pour qu'un représentant du siège soit présent lors des réunions de la commission consultative bateaux logements, et nous aurions souhaité avoir des précisions sur la date et la mise en œuvre de ce transfert.

### 5/ l'indice de référence

Nous demandons depuis longtemps qu'un indice de référence plus adapté soit appliqué à nos redevances afin d'éviter des

variations trop importantes. Comme vous le savez, n'ayant eu aucune réponse à ce sujet de la direction de VNF, nous avons entamé une procédure dans le but d'obtenir un arbitrage du tribunal.

Il est évident, par contre, que nous préférons la négociation à la procédure, et que nous restons à votre disposition pour en discuter.

### 6/ les relations avec les usagers

Vous nous avez indiqué lors de la conférence que dans ce domaine VNF doit s'améliorer. Nous sommes tout à fait d'accord avec vous, car nous constatons régulièrement que la formulation des courriers envoyés est souvent perçue de la part des usagers comme un manque de considération.

Le signe le plus évident de ce manque de considération est sans aucun doute la facturation. Elle se réduit à un simple chiffre, un montant de somme à payer, sans autre explication, ni sur la base, ni sur les méthodes de calcul. Aucun organisme public ou privé ne peut se permettre d'émettre des factures non détaillées, privant ainsi l'utilisateur de la possibilité d'une vérification.

Un autre exemple est la transparence de la liste d'attente qui est un élément essentiel de sa crédibilité. Mme Bacot avait déjà accepté le principe de sa mise en ligne, en ne faisant apparaître que le numéro d'ordre afin de préserver la confidentialité des inscrits, mais pour le moment, ce dossier ne semble pas avancer, et nous sommes toujours dans l'impossibilité de nous assurer de son bon fonctionnement.

Ces quelques points généraux qui nous préoccupent en ce moment, constituent une liste qui n'est évidemment n'est pas exhaustive, mais qui nous semble déjà être une bonne base de travail.

Nous espérons que vous y porterez toute votre attention, et dans l'attente,

je vous prie de croire, Monsieur le Directeur, en l'assurance de ma considération distinguée.

Christian Duguet  
Président de l'ADHF-F

## Les exposants de la 6<sup>ème</sup> journée de l'Habitat Fluvial

<p>ANPEI <a href="mailto:michel.david55@orange.fr">michel.david55@orange.fr</a> <a href="http://www.anpei.org">www.anpei.org</a> 1 bis, rue Nicolas Houel 75005 Paris</p> <p style="text-align: center;"><b>ASSOCIATION</b></p>	<p>AAMB 01 39 19 98 34 <a href="mailto:alain-decklerck@orange.fr">alain-decklerck@orange.fr</a> <a href="http://www.musee-batellerie.tk">www.musee-batellerie.tk</a> 3 place Gévelot 78700 Conflans Ste Honorine</p> <p style="text-align: center;"><b>ASSOCIATION</b></p>	<p>Axa Centre Fluvial 01 34 51 45 35 <a href="mailto:gwlady.thomas@centrefluvial.com">gwlady.thomas@centrefluvial.com</a> <a href="http://www.ninon-assurance.fr">http://www.ninon-assurance.fr</a> 20, rue de Tourville 78100 St Germain en Laye</p> <p style="text-align: center;"><b>ASSURANCES</b></p>	<p>Canaldock 06 66 81 37 79 <a href="mailto:contact@hublots.fr">contact@hublots.fr</a> <a href="http://www.hublots.fr">www.hublots.fr</a> 212, rue Saint Maur 75010 Paris</p> <p style="text-align: center;"><b>HUBLOTS</b></p>
<p>Chantiers de la Haute Seine 01 49 61 43 29/43 25 <a href="mailto:arnaud.feger@cemex.com">arnaud.feger@cemex.com</a> <a href="http://www.chantiers-chs.fr">www.chantiers-chs.fr</a> rue des Vœux ST Georges 94290 Villeneuve-le-Roi</p> <p style="text-align: center;"><b>CHANTIER NAVAL</b></p>	<p>Chantiers des Hauts de Lutèce 01 60 70 98 87 <a href="mailto:walter.cnudde@laposte.net">walter.cnudde@laposte.net</a> <a href="http://www.chl.fr">http://www.chl.fr</a> 1 île de la Celle 77670 Saint Mammès</p> <p style="text-align: center;"><b>CHANTIER NAVAL</b></p>	<p>Chantiers Despinoy 03 27 98 85 82 <a href="mailto:chantiers.despinoy@wanadoo.fr">chantiers.despinoy@wanadoo.fr</a> 20, rue Albert Charton 59552 Courchelettes</p> <p style="text-align: center;"><b>CHANTIER NAVAL</b></p>	<p>Chantiers Meuse et Sambre 0032/081 220 233 <a href="mailto:laurent@meusam.com">laurent@meusam.com</a> <a href="http://www.meusam.com">http://www.meusam.com</a> Rue de Namur, 16 B 5000 Beez sur Meuse Belgique</p> <p style="text-align: center;"><b>CHANTIER NAVAL</b></p>
<p>Chantiers Techni Carène 02 37 41 80 38 <a href="mailto:techni-carene@wanadoo.fr">techni-carene@wanadoo.fr</a> <a href="http://www.techni-carene.com">www.techni-carene.com</a> 6, route de Bû, Les Christophes 28260 Sorel-Mousel</p> <p style="text-align: center;"><b>CHANTIER</b></p>	<p>Charmetant Xavier 01 78 55 58 91 <a href="mailto:charmetantxavier@aliceadsl.fr">charmetantxavier@aliceadsl.fr</a> Bat. Alphée 6,rue Port aux Dames 91210 Draveil</p> <p style="text-align: center;"><b>AMENAGEMENT</b></p>	<p>Climo Webasto 06 24 39 65 58 <a href="mailto:climo_paris@hotmail.com">climo_paris@hotmail.com</a> <a href="http://www.climo-paris.com">http://www.climo-paris.com</a> 21 rue de la Procession 75015 Paris</p> <p style="text-align: center;"><b>CLIMATISATION</b></p>	<p>Corderie Godet Wichard 01 46 07 83 72 <a href="mailto:contact@godet.fr">contact@godet.fr</a> <a href="http://www.godet.fr">http://www.godet.fr</a> 7, rue de l'Evangile VoieD Porte24 75886 Paris cédex 18</p> <p style="text-align: center;"><b>CORDERIE</b></p>
<p>DBC 06 73 67 56 29 <a href="mailto:pfrind@gmail.com">pfrind@gmail.com</a> <a href="http://www.blaise-dbc.com">www.blaise-dbc.com</a> Bateau Liberté II 78700 Conflans Ste Honorine</p> <p style="text-align: center;"><b>CHAUDRONNERIE</b></p>	<p>DLPS 01 60 75 42 56 <a href="mailto:infos@dlp-securite.com">infos@dlp-securite.com</a> <a href="http://www.dlp-securite.com">www.dlp-securite.com</a> BP 60 ZAE du Trou Grillon 91280 St Pierre du Perray</p> <p style="text-align: center;"><b>SECURITE INCENDIE</b></p>	<p>Europiso Aspa 05 62 09 21 62 <a href="mailto:alain.ricordeau@europiso.net">alain.ricordeau@europiso.net</a> <a href="http://www.europiso.net">www.europiso.net</a> « Au couvent » 32190 Séailles</p> <p style="text-align: center;"><b>ISOLATION</b></p>	<p>F de Ronne 01 48 93 03 56 <a href="mailto:f.deronne@free.fr">f.deronne@free.fr</a> <a href="http://f.deronne.free.fr">http://f.deronne.free.fr</a> 32, rue de Vincennes 94700 Maisons-Alfort</p> <p style="text-align: center;"><b>POSTES A SOUDER</b></p>
<p>Fait d'Eau 02 40 27 40 58 <a href="mailto:gaston.charton@orange.fr">gaston.charton@orange.fr</a> <a href="http://www.faitdeau.eu">www.faitdeau.eu</a> 19, bd Wilson 44600 St Nazaire</p> <p style="text-align: center;"><b>TRAITEMENT EAU</b></p>	<p>Farba Peinture 04 78 90 53 75 <a href="mailto:jpterrolle@farba.fr">jpterrolle@farba.fr</a> <a href="http://www.farba.fr">http://www.farba.fr</a> 11, impasse du Rhône 69960 Corbas</p> <p style="text-align: center;"><b>PEINTURES</b></p>	<p>Fleuve Concept 01 40 86 29 13 <a href="mailto:laurentjosse@fleuve-concept.fr">laurentjosse@fleuve-concept.fr</a> <a href="http://www.fleuve-concept.fr">http://www.fleuve-concept.fr</a> 2 quai Aulanier 92400 Asnières</p> <p style="text-align: center;"><b>TRAITEMENT EAU</b></p>	<p>Fluvial Editions de l'Ecluse 04 67 50 40 28 <a href="mailto:l.joinlambert@fluvialnet.com">l.joinlambert@fluvialnet.com</a> <a href="http://www.fluvialnet.com">www.fluvialnet.com</a> Bât A-CS30031- 2, rue des Consuls 34973 Lattes</p> <p style="text-align: center;"><b>PRESSE</b></p>
<p>Fluvial Services 01 60 75 71 27 <a href="mailto:fluvialservice@orange.fr">fluvialservice@orange.fr</a> <a href="http://www.fluvialservice.com">www.fluvialservice.com</a> 68, route de Seine Port 91250 Morsang sur Seine</p> <p style="text-align: center;"><b>DEPANNAGE</b></p>	<p>Hybric Concept 05 46 500 700 <a href="mailto:pmallie@wanadoo.fr">pmallie@wanadoo.fr</a> 2, impasse Louise Cassens 17000 La Rochelle</p> <p style="text-align: center;"><b>MOTEURS</b></p>	<p>Generali Service Fluvial 01 41 37 91 00 <a href="mailto:assurances@servicefluvial.com">assurances@servicefluvial.com</a> <a href="http://www.generali-plaisance.fr">http://www.generali-plaisance.fr</a> 20, esplanade Charles de Gaulle 92000 Nanterre</p> <p style="text-align: center;"><b>ASSURANCES</b></p>	<p>MécaSeine 06 16 02 76 65 <a href="mailto:contact@mecaseine.com">contact@mecaseine.com</a> <a href="http://www.mecaseine.com">http://www.mecaseine.com</a> 4, place du Gl Catroux 75017 Paris</p> <p style="text-align: center;"><b>MECANIQUE</b></p>
<p>Menuiserie de la Marine 03 44 76 01 67 <a href="mailto:info@delhay.fr">info@delhay.fr</a> <a href="http://www.delhay.fr">www.delhay.fr</a> 61, Av de la Canonnière 60150 Longueil Annel</p> <p style="text-align: center;"><b>MENUISERIE</b></p>	<p>Mindoro 06 76 96 73 75 <a href="mailto:minedor77@laposte.net">minedor77@laposte.net</a> <a href="http://www.mindoro.fr/">http://www.mindoro.fr/</a> 42, route de Chartrettes 77000 Vaux le Pénil</p> <p style="text-align: center;"><b>AMENAGEMENT</b></p>	<p>NG 06 15 85 19 49 <a href="mailto:nasc.nuno@gmail.com">nasc.nuno@gmail.com</a> <a href="http://www.ngfluvial.fr">www.ngfluvial.fr</a> 7 chemin du huit arpents 89340 Villeneuve la Guyard</p> <p style="text-align: center;"><b>AMENAGEMENT</b></p>	<p>Péniche express 06 74 62 21 18 <a href="mailto:jean_etienne_gehin@hotmail.com">jean_etienne_gehin@hotmail.com</a> <a href="http://www.penichexpress.fr">www.penichexpress.fr</a> ou.com 44 rue Raynouard 75116 Paris</p> <p style="text-align: center;"><b>LIVRAISON FLUVIALE</b></p>
<p>PK fluvial 01 48 72 28 54 <a href="mailto:info@pkfluvial.com">info@pkfluvial.com</a> <a href="http://www.pkfluvial.com">www.pkfluvial.com</a> "femmy" port de Charenton 94220 Charenton le pont</p> <p style="text-align: center;"><b>ACCASTILLAGE</b></p>	<p>Radiocomsat 01 44 26 27 87 <a href="mailto:paris@radiocomsat.com">paris@radiocomsat.com</a> <a href="http://www.radiocomsat.com">http://www.radiocomsat.com</a> 84, rue Balard 75015 Paris</p> <p style="text-align: center;"><b>VHF</b></p>	<p>Satec Assurances 01 70 60 10 96 <a href="mailto:pollet@groupe-satec.com">pollet@groupe-satec.com</a> <a href="http://www.satecassur.com">http://www.satecassur.com</a> 24, rue Cambacérés 75008 Paris</p> <p style="text-align: center;"><b>ASSURANCES</b></p>	<p>VNF SNS 01 40 58 29 95 <a href="mailto:corinne.spiner@developpement-durable.gouv.fr">corinne.spiner@developpement-durable.gouv.fr</a> <a href="http://www.vnf.fr">www.vnf.fr</a></p> <p style="text-align: center;"><b>GESTIONNAIRE</b></p>